



PV n° 2 du 2 septembre 2024.

Membres présents : Mme Cerrone
Mrs Dheur, Germay, Grignet, Joniaux, Lejeune, Lerousseaux.

Membres excusés : Mme Gerardy
Mrs Dardinne, Halin

Le PV n°1 du 10 juin a été approuvé à l'unanimité.

Claude Germay est officiellement président de la commission législative. Il ressort de la première réunion de celle-ci qu'une procédure est mise en place pour un meilleur échange entre les provinces (échange des propositions via google drive, « navette parlementaire », coordination des dates CL et prov.)

Michel Lejeune a participé à la première réunion du CP. Fabrice Appels (CDA) était également présent.

Les sujets suivants ont été évoqués :

- Pour le report de match, le CPL a été décidé que dorénavant, toute demande de report de match devra être justifiée (cfr courrier aux clubs). Cette mesure a été prise pour éviter les reports de matchs pour des raisons jugées insuffisantes, telles que des barbecues.

Nous comprenons la réaction du CPL mais on s'étonne de la soudaineté de cette décision alors que le CPL a toujours fait preuve de souplesse et de dialogue. Cette décision aurait dû être annoncée lors de l'AP

- Le CPL rappelle l'exigence absolue de respecter le délais requis pour demander l'autorisation d'un match amical.

Si nous comprenons cette attitude nous aimerions pouvoir en discuter avec le CPL notamment sur la possibilité de créer une feuille électronique pour un match amical demandé tardivement même si aucun arbitre ne sera convoqué...

- Le CPL informe les clubs que la feuille électronique pour le mini-basket sera bientôt prête et opérationnelle.

Il serait bien de laisser aux clubs le temps de l'appréhender, avec peut-être une année de transition, similaire à celle pour la feuille de match senior. *Remarque post pv : l'information du secrétariat général parvenue aux clubs le 7 nous a rassuré sur le sujet*

- Concernant la problématique soulevée sur l'utilisation a posteriori du pc53 par le CPL pour vérifier le respect de la division des équipes inscrites en coupe provinciale, seuls deux clubs ont réagi négativement

Nous proposons de voir avec les membres du CPL pour ajuster l'esprit et la lettre du règlement de la coupe pour la prochaine saison.

- Les autres points soulevés à cette réunion n'appellent pas de commentaires de notre part

Le tour de table nous a alors amené à discuter des sujets suivants.

Pour éviter certains problèmes, il est suggéré d'harmoniser les dates pour la remise des inscriptions des équipes au niveau national, régional, et provincial, pour les championnats et les coupes. Par exemple, fixer une date commune, comme le 15 juin, pour toutes les inscriptions, et le 15 août pour la remise des formulaires PC53. Réflexion à suivre pour une éventuelle proposition de modification au ROI.

Pour une facilité de gestion pour les clubs et éviter des discordances dans les calendriers, lors de l'inscription des équipes dans BigCaptain, il est proposé de changer le libellé « Suivre équipe 1 » par « Semaine 1 (impair) ou 2 (pair) ». Nous ferons suivre aux départements compétents.

Chaque nouvelle saison apporte son lot de nouveautés au règlement.

Pour se conformer aux règles de la FIBA, la plaque de Disqualification de Match (Game Disqualification - GD) doit être mise en place avec l'ajout de deux traits pour les remises en jeu dans les deux dernières minutes du match d'ici début janvier 2025. A bon entendeur payeur...

Lors de la dernière assemblée générale de l'AWBB, il a été discuté du principe selon lequel l'administratif ne doit pas interférer avec les aspects sportifs. Cela s'est traduit par l'ajout du dernier alinéa de l'article PC76 « *Par dérogation à l'alinéa 1, l'équipe qui inscrit sur la feuille de marque, comme officiel de table, le nom d'un membre, non qualifié ou non licencié sera sanctionnée d'une amende visée au TTA.* » (donc, pas de forfait dans ce cas de figure)

Nous invitons quiconque aurait une proposition constructive et réaliste dans le même sens à nous en faire part.

Nous constatons que beaucoup de coaches (ni leurs clubs) n'ont pas pris la mesure que la date butoir pour acquérir les points de formation continuée nécessaires à valider leur diplôme pour la période 2024-2028 était le 30/06/2024 !

Actuellement, un coach perd sa licence s'il n'a pas suivi les clinics nécessaires dans les délais et doit recommencer tout depuis zéro s'il veut avoir une nouvelle licence. Même si le Conseil d'administration met en place une prolongation du délai nous considérons que le système est trop strict pour des personnes qui ne sont pas des professionnels et pour le fait que des amendes sont ainsi générées pour des personnes tout à fait aptes à dispenser leurs acquis. Notre suggestion pour la prochaine AG est de pouvoir réactiver la licence coach dès que celui-ci a suivi les formations continuées nécessaires sans plus fixer de date butoir.

Les dates des prochaines AG sont :

- 23 novembre 2024
- 22 mars 2025
- 14 juin 2025

La prochaine journée « Au nom du ballon » aura lieu le week-end du 14 et 15 septembre place St Lambert. Cette activité est une organisation de la province de Liège en collaboration avec le CP Liège.

La prochaine réunion aura lieu le lundi 7 octobre 2024 à la Maison des Sports.
Cet avis tient lieu de convocation pour les Parlementaires (dès 19h) et d'invitation pour les autres membres et/ou comités de la Fédération (dès 19h30)

Pour le PARL-LG
Silvana Cerrone
Secrétaire